

**Délibération n°2024-4-4  
du Conseil d'administration du 6 décembre 2024**

**Orientations de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur  
pour la communication relative au projet LNPCA**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (SLNPCA) a été créée par ordonnance n°2022-306 en date du 2 mars 2022 pour porter le financement de la part des collectivités partenaires au projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Depuis le débat public de 2005, plus de 15 années d'études et de concertation ont permis de construire progressivement, en écoutant le territoire et en adaptant le projet suite à des concertations publiques, un projet de désaturation des nœuds ferroviaires marseillais, toulonnais et azuréen et d'augmentation des capacités de la ligne ferroviaire entre Marseille et Vintimille : le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) entre aujourd'hui en phase opérationnelle avec le démarrage des travaux en cette fin d'année 2024 et au début de l'année 2025, après avoir été déclaré d'utilité publique en octobre 2022. Le projet très attendu par les territoires partenaires et leurs habitants devient réalité et le public doit être informé de cet avancement.

Véritable colonne vertébrale du système ferroviaire régional et de l'ensemble des mobilités en connexion au niveau de plusieurs pôles d'échanges créés ou modernisés, le projet LNPCA va apporter des réponses efficaces aux besoins de mobilité des habitants et des acteurs économiques avec des trains plus nombreux, plus fiables et ponctuels et mieux connectés aux autres mobilités devant concourir à un report modal important (+33% de voyageurs en 2035 dont près des 2/3 se détourneront de la voiture). Au-delà des bénéfices sur la mobilité, le projet LNPCA accompagne des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain qui vont transformer le cadre de vie des habitants. L'ensemble de ces bénéfices sur le quotidien des habitants et des acteurs socioéconomiques doivent être valorisés, et ce d'autant que ceux-ci contribuent directement au financement du projet via la fiscalité instaurée pour la SLNPCA.

Enfin le projet LNPCA est un chantier de grande ampleur avec 22 opérations réparties sur tout le territoire entre Marseille et Nice et s'accompagne de nombreux travaux qui auront un impact sur les riverains mais aussi les usagers du train et des infrastructures routières. Il convient de les informer le plus en amont possible et accompagner la réalisation des travaux dans les meilleures conditions.

Pour ces raisons, il convient de déployer avec les maîtres d'ouvrage, l'Etat et les collectivités territoriales partenaires, un plan de communication global adressé aux usagers des transports publics, le grand public, les riverains, les médias, les élus locaux et les acteurs économiques.

Les 5 objectifs généraux poursuivis sont de faire connaître le projet et ses bénéfices, d'informer le public, les acteurs du territoire et les élus de l'avancement du projet, de renforcer l'adhésion du public au projet, de l'inciter à prendre le train au quotidien dans l'objectif de décarbonation et enfin de valoriser l'investissement des collectivités et de l'Etat au bénéfice du territoire.

L'enjeu de ce plan de communication est de transmettre plusieurs messages principaux, à savoir la prise en compte des riverains et des usagers et la réduction les nuisances au maximum, les bénéfices pour améliorer et décarboner la mobilité au quotidien, les bénéfices pour l'économie, le tourisme et le cadre de vie, la contribution à la réussite des Jeux Olympiques d'Hiver 2030, la performance du projet sur le plan environnemental (climat, biodiversité) et sobre sur le plan du foncier et des ressources. Il s'agit enfin de mettre en avant que la LNPCA est un projet commun des territoires entre Marseille, Toulon et Nice dont le financement s'inscrit dans un pacte solidaire collectif entre l'Etat et la quasi-totalité des collectivités concernées.

Il est également proposé des modalités de gouvernance de la communication qui s'inscrivent dans la gouvernance générale et partenariale du projet LNPCA qui garantit la bonne prise en compte des enjeux et des attentes de l'ensemble des partenaires.

Ce plan doit enfin s'inscrire dans le plan de financement général du projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur dans le cadre des contractualisations en cours et celles plus spécifiques à venir.

Le Conseil d'Administration adopte la délibération suivante :

VU l'ordonnance n°2022-306 du 2 mars 2022 relative à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;

VU le décret n°2022-638 du 22 avril 2022 relatif à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;

#### **Article 1er**

Le Conseil d'administration de la SLNPCA affirme sa volonté de poursuivre, structurer et accélérer les actions d'information du public et de communication sur le projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur dans un cadre partenarial entre les collectivités, l'Etat et les maîtres d'ouvrage.

#### **Article 2**

Le Conseil d'administration de la SLNPCA approuve les orientations d'un plan de communication global relatif au projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

#### **Article 3**

La présente délibération sera transmise au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et fera l'objet d'une publication.

Fait à Marseille

Le 6/12/2024

***Monsieur Renaud MUSELIER,***

*Président du Conseil d'administration de la  
Société de la Ligne Nouvelle Provence*



## Orientations pour un plan d'information du public et de communication

### 1. Objectifs poursuivis par les MOA :

- Informer et échanger avec les élus locaux puis les acteurs du territoire concernés
  - o De l'avancement du projet d'une part
  - o Des incidences du projet sur son environnement territorial d'autre part
- Faire connaître aux acteurs concernés (élus locaux, riverains, usagers...) le projet, ses bénéfices et les actions contribuant à sa bonne insertion dans le territoire

#### Cibles prioritaires des MOA :

- Elus, associations, acteurs économiques concernés (cf. Base de données des acteurs)
- Riverains des aménagements : directement concernés par des acquisitions foncières ou des occupations temporaires, impactés par les travaux (nuisances sonores, perturbation du fonctionnement urbain...)
- Les usagers du ferroviaire
- Les entreprises ferroviaires
- L'interne SNCF

#### Messages principaux des MOA :

- Le projet progresse sur les bases convenues
- Le projet constitue un plus pour la communauté territoriale : mobilité, espace urbain et cadre de vie
- Les MOA prennent en compte les riverains et ont cherché à éviter, réduire les nuisances au maximum

*A noter : hors-périmètre du projet LNPCA, le projet constitue une opportunité pour valoriser le travail, les compétences et savoir-faire des collaborateurs de SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions.*

### 2. Objectifs poursuivis par les partenaires :

- Informer et échanger avec les élus locaux puis les acteurs du territoire concernés
  - o De l'avancement du projet d'une part
  - o Des incidences du projet sur son environnement territorial d'autre part
- Faire connaître le projet et ses bénéfices à l'échelle des territoires au niveau local, régional, national et européen
- Renforcer l'adhésion des habitants et acteurs socio-économiques de la région au projet
- Inciter les habitants de la région à prendre le train au quotidien
- Valoriser l'investissement des collectivités et de l'Etat au bénéfice du territoire

#### Cibles prioritaires des partenaires

- Usagers des transports publics
- Grand public à l'échelle des 3 départements littoraux (voire de la région)
- Médias locaux, régionaux et nationaux
- Elus locaux et parlementaires nationaux et européens
- Acteurs économiques des 3 départements littoraux, de la région et français

#### **Messages principaux des partenaires :**

- Le projet avance au bon rythme et devient réalité maintenant
- Les riverains sont pris en compte, les nuisances seront temporaires et réduites au maximum
- Le projet permet d'améliorer et décarboner la mobilité du quotidien, il rend le train plus ponctuel, plus fréquent, plus efficace et mieux connecté aux autres modes sur le territoire. Il permet d'accélérer la réalisation de 3 RER métropolitains autour de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur.
- Le projet est bénéfique pour l'économie, le tourisme et le cadre de vie
- Le projet contribuera à la réussite des Jeux Olympiques d'Hiver 2030
- Le projet est performant sur le plan environnemental (climat, biodiversité) et sobre sur le plan du foncier et des ressources
- C'est un projet commun des territoires entre Marseille, Toulon et Nice dont le financement s'inscrit dans un pacte solidaire collectif entre l'Etat et la quasi-totalité des collectivités concernées

### **3. Plan d'actions**

#### **3.1. Rappel des 3 types d'actions déterminées dans le plan de relations et d'information du public pour l'année 2024 (janvier 2024) :**

VOLET 1	VOLET 2	VOLET 3
Actions relationnelles avec les acteurs locaux	Actions d'information du public	Actions de communication grand public
Cadre règlementaire et engagements des MOA	Cadre règlementaire et engagements des MOA	Besoin de visibilité du projet et des partenaires financiers
Sous contrôle 2 MOA	Sous contrôle 2 MOA, validées par partenaires financiers	Proposées par 2 MOA et co-préparées et mises en œuvre par MOA et partenaires financiers
Ex. :  Rencontre de riverains, d'entreprises, pour acquisitions foncières, pour sondages géotechniques, ...  Réunions collectivités locales concernées  Ateliers urbains	Ex. :  Newsletter (2 par an)  Maisons du projet  ...	Ex. :  Dévoilement gares NAE , MSC  Relations presse  Pose 1 <sup>ère</sup> pierre  Mise en service  ...

Information des riverains		
...		

### 3.2. Axe information (MOA)

Cet axe regroupe les actions qui répondent au cadre réglementaire et aux engagements des MOA (cf. dossier EUP, mémoire en réponse post DUP, décisions du COPIL), c'est-à-dire :

- Les actions quotidiennes conçues, préparées et mise en œuvre par les MOA (volet 1 du tableau de janvier 2024)
- Les actions conçues et préparées par les MOA et validées par les partenaires (volet 2)

Ces actions (voir détails dans le tableau) ont pour objectifs :

- D'informer les parties prenantes directement concernées par les opérations : travaux ou projet
- D'informer les acteurs du territoire sur la réalisation du projet : objectifs, opérations, calendrier
- De mettre à disposition des partenaires les éléments dont ils ont besoin pour communiquer sur le projet

### 3.3. Axe communication (cofinanceurs et partenaires financiers) (volet 3) :

Cet axe regroupe :

- Les actions qui répondent au besoin de visibilité du projet et de l'action des partenaires financiers
- Les actions qui sont co-préparées et mises en œuvre par les MOA et/ou les partenaires financiers directement ou via la SLNPCA

Ces actions (voir détails dans le tableau) de l'axe communication ont pour objectifs :

- De faire connaître les effets positifs du projet aux échelles locale, régionale, nationale et européenne
- D'inciter le public à prendre le train au quotidien

### 3.4. Tableau des actions

Information préalable pour lire le tableau :

- MOA = Maître d'ouvrage du projet LNPCA
  - o Quand indiqué dans la colonne coût cela signifie « dans le cadre des CFIs signées »
- Cofinanceurs = Etat + SLNPCA + collectivités membres de la SLNPCA
- CT = Autres collectivités territoriales (hors cofinanceurs) qui pourraient intervenir sur les actions (Ville de Marseille par ex.)
- RS : réseaux sociaux
- Coûts supportés par :
  - o le projet = coûts engagés par les MOA pour le projet LNPCA, inscrits dans une convention de financement et pris en charge in fine par les Cofinanceurs
  - o Les cofinanceurs ou un tiers = coûts engagés et financés par les Cofinanceurs via la SLNPCA ou un tiers

## 4. Gouvernance

La gouvernance proposée doit respecter le cadre général décisionnel du projet LNPCA, impliquer l'ensemble des partenaires dans l'élaboration des propositions et permettre une organisation resserrée de la mise en œuvre pour assurer la réactivité nécessaire.

- Validation du plan de communication et des évolutions (actualisation du plan d'action pour l'année N+1) : COPIL LNPCA
- Proposition et suivi général du plan de communication : COTEC LNPCA
- Préparation des propositions relatives au plan de communication (co-animation SLNPCA – MOA) : SLNPCA, collectivités cofinanceurs, Etat, MOA
- Mise en œuvre et validation de contenus et préparation des évènements : taskforce SLNPCA – MOA – Etat avec participation et validation des collectivités concernées, par exemple, pour la préparation d'évènements locaux ou la réponse à des demandes spécifiques.

Une commission spécifique « communication » pourrait être créée au sein de la SLNPCA pour associer les élus à la définition des orientations et des propositions faites au CA SLNPCA et à la gouvernance LNPCA.

### Remarques :

- Début de la période pré-électorale en septembre 2025
- Prendre en compte les périodes de perturbation des circulations commerciales dans la communication

Intitulé de l'action	Contenu de l'action / Support ( <i>en italique = existant ou prévu &amp; budgété</i> )	Cibles	Calendrier / fréquence	Qui	Commentaires	Coûts supportés par :
<b>VOLET 1</b> <b>Axe d'information : Informer les parties prenantes directement concernées par les travaux</b>						
1.1 Rencontres élus locaux, riverains	<i>Réunions présentielles ciblées</i>	Riverains, élus	A prévoir 1 mois avant le début des travaux puis pendant les travaux	Maitres d'ouvrage (MOA) en associant les Cofinanceurs et les CT		Le projet
1.2 Réunions publiques d'information des riverains	<i>Réunions publiques sur initiative des MOA et/ou à la demande des collectivités</i>	Riverains, élus	En amont des travaux	MOA associant les Cofinanceurs et les CT	Réunions publiques organisées et animées par les MOA ou participation du MOA à une réunion publique organisée par un tiers	Le projet (sauf sur demande spécifique d'un tiers où la MOA participe et seuls les coûts de préparation et mobilisation des MOA est pris en charge par le projet)
1.3 Lettre d'information sur les travaux	<i>Diffusion « d'Info Travaux » aux riverains Support papier et boîtage sur un périmètre donné</i>	Riverains	En amont des travaux et en tant que de besoin	MOA	A mettre en lien avec l'installation des COSUI (comités de suivi des travaux) A coupler avec l'information sur les bénéfices du projet (volet 3)	Le projet
1.4 Information sur les perturbations	Information sur les impacts pour les circulations ferroviaires,	Usagers TC Automobilistes Piétons et cyclistes	Durée d'anticipation à définir, en fonction du démarrage effectif des travaux	MOA avec relais (si besoin) : Région AOM locales	Production de l'information par les MOA et les entreprises travaux	Le projet

<b>pendant le chantier</b>	circulations TC routiers, voirie / CP vu avec AO pour EF et transmis aux transporteurs Canaux AO et gestionnaires (RS...)			Gestionnaires de voirie Entreprises travaux		
<b>1.5 Comité de suivi travaux</b>	Pour chaque opération : <i>Réunion présentielle</i> + visite de site selon les cas	Collectivités Représentants des riverains, des associations, des entreprises	Installation au moins 3 mois avant le démarrage des travaux, puis en tant que de besoin avec au min 3 fois par an	MOA en associant les Cofinanceurs et les CT	Les visites de chantier sur site avec les élus locaux pourraient être médiatisées à travers des séquences avec la presse	Le projet
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Contenu de l'action / Support (en italique = existant ou prévu &amp; budgété)</b>	<b>Cibles</b>	<b>Calendrier / fréquence</b>	<b>Qui</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Coûts supportés par :</b>
<b>VOLET 2</b> <b>Axe d'information : Informer les acteurs du territoire sur l'avancement et les implications du projet</b>						
<b>2.1 Maisons du projet</b>	Réalisation de 3 maisons du projet (1 par département dans le 13, 83, 06 → mix physique / virtuel + inauguration / Boitage dans les communes des 3 maisons de projets + tractage en gares dans les 3 villes + Affichage en gares + courriel usagers TER + campagne RS	Usagers Riverains Grand public Acteurs locaux	Réalisation et inauguration selon la maturité des infos à partager Fonctionnement 2026-2030 et 2030-2035	MOA avec validation des Cofinanceurs, en associant les CT et les AOM	Equipes des maisons du projet à déployer ponctuellement dans les trains pour échanger avec les voyageurs	Le projet sur le périmètre du projet LNPCA, dans le respect des CFI

2.2 Campagne d'affichage en gare et sur les chantiers	Affichages en gare et sur les sites des opérations : panneaux d'information en gare et sur site du chantier avec charte projet LNPCA	Usagers Riverains	Pour toute la durée du projet	MOA avec validation des Cofinanceurs		Le projet
2.3 Lettre d'actualité du projet	Lettre d'information ou actualités sur site web ou newsletter LNPCA + mail contacts LNPCA	Grand public Acteurs économiques	1 fois par trimestre ou à chaque nouvelle actualité	MOA	Site web Prise de parole possible des élus avant dernier trimestre 2025 (période de réserve)	Le projet
2.4 Questions / Réponses (Q/R) et Foire aux questions (FAQ)	Q/R sur site internet et mail contact dédié, FAQ en ligne sur site web	Usagers Grand public	Toute la durée du projet, à actualiser	MOA		Le projet
Intitulé de l'action	<b>Contenu de l'action / Support (en italique = existant ou prévu &amp; budgété)</b>	Cibles	Calendrier / fréquence	Qui	Commentaires	Coûts supportés par :
<b>VOLET 3</b> <b>Axe Communication : Faire connaître les effets positifs du projet pour le territoire</b>						
3.1 Séquences de valorisation des travaux et des opérations en région	Opérations « première pierre » au démarrage des travaux, invitation presse et communication RS, boîtierage riverains, mail usagers TER, affichages sur site des travaux	Grand public Élus Presse Acteurs locaux Acteurs économiques	Novembre 2023 : dévoilement gare Nice Aéroport Décembre 2024 : dévoilement gare Marseille Saint Charles Janvier 2025 : gare Saint- Charles (travaux Cour des pierres)	Cofinanceurs avec appui des MOA	Cofinanceurs en responsabilité de l'organisation des événements MOA en responsabilité de la production des supports	Le projet dans la limite des budgets inscrits dans les CFIs Cofinanceurs via la SLNPCA pour le reste

	Actions de mise en lumière des opérations / Invitation presse et acteurs locaux + RS		2025 : PEM de Saint-Cyr, La Pauline, Saint-André (dévoiement) Avril 2025 : gare de Nice aéroport (travaux de dévoiement)			
3.2 Rencontres en gare	Présence d'élus en gare / flyers de présentation des projets et des bénéfices par territoire distribués en gare + kit comm pour les communes en amont + affichage digital en gare pour faire connaître les Rencontres + courriel usagers de toutes les gares concernées	Usagers	A prévoir début 2025 avant démarrage des premiers travaux	Cofinanceurs avec appui des MOA		<p>Le projet dans la limite des budgets inscrits dans les CFIs</p> <p>Cofinanceurs via la SLNPCA pour le reste</p>
3.3 Flyers territorialisés	Flyers territorialisés sur les apports du projet pour la mobilité / boîtier dans un périmètre à définir autour des gares de la ligne ou campagnes RS géolocalisées	Grand public	Janvier 2025 Puis 2 fois par an Pour Cannes avant la fin des travaux	Cofinanceur(s) concerné(s) avec appui MOA	CT en lead	<p>Le projet dans la limite des budgets inscrits dans les CFIs</p> <p>Cofinanceurs (ou autres CT) via la SLNPCA pour le reste</p>
3.4 Campagnes territoriales sponsorisées	Campagne régionale et locale sur RS avec vidéos sur les avantages du projet par secteur géographique	Grand public Acteurs locaux	Prévoir 3 campagnes avant, pendant et à la fin des travaux.	Cofinanceurs avec appui MOA	Cofinanceurs en lead	<p>Le projet dans la limite des budgets inscrits dans les CFIs</p> <p>Cofinanceurs via la SLNPCA pour le reste</p>

3.5 Séquences Europe	Opérations valorisation du soutien européen à l'occasion de la visite de coordinateurs européens, délégations européennes...	Grand public Acteurs économiques	Février 2025 à l'occasion de la visite de M. Grosch Oct 2024 à l'occasion d'une délégation de parlementaires européens	Cofinanceurs avec appui MOA	Cofinanceurs en responsabilité de l'organisation des événements  MOA en responsabilité de la production des supports	Le projet dans la limite des budgets inscrits dans les CFIs  Cofinanceurs via la SLNPCA pour le reste
3.6 Salons et évènements locaux, nationaux, internationaux	Participation des évènements et salons : Connecting Europe Days, salons de l'immobilier, salons tourisme...	Grand public Usagers Acteurs économiques	SIMI fin 2024 CED en 2026	Cofinanceur(s) concerné(s) ou demandeur avec appui MOA Cofinanceurs avec appui MOA si action commune	Cofinanceurs en responsabilité de l'organisation des événements  MOA en responsabilité de la production des supports	Le projet dans la limite des budgets inscrits dans les CFIs  Cofinanceurs via la SLNPCA dans le cadre d'actions communes spécifiques LNPCA  Autres pour le reste
3.7 Opérations de valorisation des effets touristiques du projet	Opérations à monter avec CRT et Offices de tourisme municipaux ou métropolitains Valorisation de l'intégration d'un OT dans la gare NAE	Visiteurs/usagers Acteurs locaux Acteurs économiques	Permanent, Rencontre avec lles socio pro dès que possible, en amont des travaux (notamment à Cannes)	Cofinanceur(s) concerné(s) avec appui MOA	Cofinanceurs en lead	Le projet dans la limite des budgets inscrits dans les CFIs  Cofinanceurs via la SLNPCA pour le reste

Intitulé de l'action	Contenu de l'action / Support ( <i>en italique = existant ou prévu &amp; budgété</i> )	Cibles	Calendrier / fréquence	Qui	Commentaires	Coût prévisionnel
<b>VOLET 3</b>						
<b>Axe Communication : Inciter le public à prendre le train au quotidien</b>						
4.1 Opérations nudge	Montage d'opérations spécifiques en lien avec les objets de la LNPCA	Usagers Grand public		Cofinanceurs avec appui MOA		Financement spécifique à mettre en place
4.2 Opérations locales d'accompagnement au changement	Au moment des mises en service des ensembles fonctionnels, opérations sur les périmètres concernés pour faire essayer le train et les modes connectés	Grand public Acteurs locaux Entreprises et acteurs économiques	A l'issue de chaque tranche des 1ers travaux : Eté 2027 pour les TVP dans le Var ? 2026 : Nice St Augustin	Cofinanceurs avec appui MOA		Financement spécifique à mettre en place

**A noter : Programme prévisionnel des premiers travaux dans l'ordre chronologique :**

- Décembre 2024 : Remisage TER Blancharde
- Janvier 2025 : démarrage Construction bâtiment "cour des Pierres" (rue Benedict)
- Avril 2025 : Dévoiement de la canalisation Gaz Nice Aéroport
- Juillet 2025 : Détournement de la boucle Haute Tension (plateau SNCF Abeilles/Guibal)
- Septembre 2025 : Démolition des 1ers bâtiments : B106 et S2FIT (plateau SNCF Abeilles/Guibal)
- 2025 : Dévoiement des réseaux externes (St André)
- Février 2026 : Réalisation des accès provisoires à la gare TER actuelle Nice Saint Augustin
- 2ème semestre 2026 : Électrification de 2 voies de remisage TER sur Toulon
- Juillet 2026 : Dalles de protection de l'ouvrage hydraulique
- Eté 2026 : Quais et passerelle gare de Carnoules + passerelle de Solliès
- Automne 2026 : Passerelle de Puget
- Avril 2027 : PRA Pompidou Nice
- Printemps 2027 : Passerelle de Cuers

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Orientations de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour la communication relative au projet LNPCA

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/01/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/01/2025

---

**Numéro de l'acte :** 2024440 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 013-920979390-20241206-2024440-DE

---

**Date de décision :** 06/12/2024

**Acte transmis par :** Folco LAVERDIERE ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers